



Le Lien

Bulletin municipal officiel de Donnemarie-Dontilly n° 112 – janvier 2017



Mesdames, Messieurs,

Nous sommes dans une période difficile de notre histoire nationale. Une période de bouleversements : entre patriotisme et nationalisme et où l'esprit de la République doit rester ferme dans ses valeurs de Liberté, d'Égalité et de Fraternité.

C'est le rôle d'un maire de garantir le vivre ensemble sur sa commune et de revenir sans cesse sur les fondamentaux en privilégiant l'intérêt général sur l'intérêt particulier.

Dans une région riche de sa diversité, dans une commune où 1/3 de sa population se renouvelle tous les 15 ans, où les nouveaux arrivants nous enrichissent de leurs talents et de leurs ambitions, nous savons que ce qui nous rapproche est plus fort que ce qui nous divise.

Avec bientôt 3 000 habitants, Donnemarie-Dontilly porte tous les atouts pour être l'un des pôles de ce territoire Bassée-Montois qui s'organise autour de ses 42 communes et de ses 23 000 habitants.

Qu'il me soit ainsi permis, au nom de cette population qui fait la force de notre commune, au nom du Conseil municipal et des membres du Centre Communal d'Action Sociale, de vous souhaiter une année 2017, riche de bonheur et de fraternité ; que cette année qui commence se place sous le signe de la tolérance et de la bienveillance.

Traditionnellement, ce moment de l'année est l'occasion de dresser un bilan des actions conduites en 2016 et de présenter celles qui le seront en 2017.

En 2016, plusieurs chantiers de voirie et d'urbanisme nous ont mobilisés :

- la fin des travaux de voirie rue de Champeaux et rue des Cloîtres, la phase étude des travaux de réhabilitation des places des Jeux et du Marché, la 1^{ère} tranche des travaux de mise en conformité des bâtiments communaux.
- en lien avec la Communauté de Communes du Bassée-Montois :
 - o Le développement du transport à la demande en direction de nos anciens et la création d'un espace de stationnement de 20 places supplémentaires boulevard d'Haussonville.
 - o Le dépôt du permis de construire d'une maison de l'enfance pour l'accueil des 0/3 ans qui sera bientôt installée à côté du collège.

Concernant les services à la population, cette année a permis la poursuite des ajustements après l'ouverture d'un centre de loisirs municipal pour les enfants de l'école maternelle, la montée en puissance d'une *Course verte du Montois* et de sa *Course nocturne* qui ont rassemblé plus de 400 participants.

Parce que l'activité économique est un enjeu pour notre commune et pour notre territoire, parce que le déploiement de la fibre optique est une opportunité, les 2 zones d'activités (avenue de la Libération et avenue de Champabon) sont accompagnées par la commune et sa communauté de communes.

Avec *Jéhol*, c'est un télé-centre qui regroupe un relais d'entreprises et une logistique multi-usages liés au numérique : université numérique en lien avec Paris XIII, télé-médecine et un accès aux services publics.

Sur la zone de *Champabon*, plusieurs entreprises ont été progressivement installées : des activités de domiciliation d'entreprises, de la gestion de rendez-vous dans le secteur médical, mais aussi de la location de bureaux pour le Service de soins à domicile ADMR (SSIAD), un cabinet d'ostéopathe, un cabinet de dentiste, de naturopathe, de soins divers, une entreprise de travaux publics et un garage de réparation automobile.

Pour l'année qui vient, le projet fédérateur pour notre commune, c'est bel et bien la restructuration du centre-ville avec une mise en valeur de notre patrimoine et la sauvegarde de nos commerces de proximité. Deux réunions publiques de présentation ont déjà été portées à la connaissance des habitants et des commerçants.

En 2017, la concertation va se poursuivre puis la phase travaux va s'engager avec 3 étapes successives de manière à gêner le moins possible commerçants et habitants :

- Phase 1 : réhabilitation du parking René Cassin et création d'un parc public de 48 places.
- Phase 2 : aménagement de la Place des Jeux et création d'un espace public dans l'ancienne cidrerie, réhabilitation de l'éclairage public.
- Phase 3 : aménagement de la Place du Marché et remise aux normes d'accessibilité des espaces publics et des commerces.

Le coût total des travaux est estimé à 1 million d'euros, avec un taux de subvention porté au maximum, soit 80 %.

Tous ces projets ne pourraient pas voir le jour sans la volonté constante et efficace de vos élus. Un grand merci donc à mes adjoints et conseillers qui s'activent à mes côtés pour recevoir les entreprises, expliquer les enjeux à nos administrés, solliciter nos partenaires financiers, convaincre et accompagner le développement de la commune et de son territoire.

Merci et excellente année à tous les bénévoles qui militent auprès de la Croix Rouge, du Trait d'Union du Montois ou du Centre Communal d'Action Sociale, et qui consacrent du temps à ceux qui souffrent de la précarité.

Merci et excellente année à tous ceux qui s'organisent pour nous proposer du sport, de la musique ou des rencontres festives : concerts de Noël, fête de la musique, journées de la parentalité, Expo de la ville, soirées avec la bibliothèque Aimé Césaire, théâtre avec les *Scènes rurales*, journées du patrimoine, *Course verte du Montois*, VTT, brocante de septembre, *Course nocturne*, ...

Merci à nos gendarmes qui sécurisent nos espaces publics et les protègent de l'extrémisme, à nos pompiers qui répondent à l'urgence, à nos enseignants qui accompagnent nos enfants sur les chemins de la connaissance, à nos services municipaux et ses agents.

Merci à nos commerçants, nos artisans, nos entreprises qui apportent emplois et services. Merci aussi aux petits lutins qui agrémentent nos espaces publics, à nos musiciens, anciens ou nouveaux qui nous accompagnent lors des diverses cérémonies.

Merci à mes collègues élus de la Communauté de Communes, nos représentants au département ou à la région pour leur engagement au service de notre territoire.

Merci à vous tous qui faites de notre commune un lieu de solidarité et de fraternité dans le respect de notre diversité et de nos convictions.

« Puissent tous les hommes se souvenir qu'ils sont frères ! Qu'ils aient en horreur la tyrannie exercée sur les âmes comme ils ont en exécration le brigandage qui ravit par la force le fruit du travail et de l'industrie paisible ! ».

Voltaire, Traité sur la tolérance.



Serge Rossière-Rollin,
Maire de Donnemarie-Dontilly,
Vice Président de la Communauté de Communes de la Bassée Montois

SOIRÉE ANNÉES 80

C'est plus de 120 personnes qui ont participé à la soirée « Années 80 » organisée par la Mairie le 15 octobre dernier.

Cette soirée démarra par un repas entrecoupé de jeux et de quizz sur le thème des années 80.

La seconde partie se termina sur la piste pour revisiter les meilleurs morceaux de danse de cette époque. Les participants enchantés dansèrent jusque tard dans la nuit.

Merci à l'équipe d'animation qui a organisé le repas, effectué le service en salle et fût présente pour toute demande des convives.

Merci à notre animateur et également notre DJ qui ont assuré l'animation et la danse jusqu'au bout de la nuit.

Merci à tous et à l'année prochaine avec un nouveau thème.

UN ENFANT, UN JOUET 2016

Pour cette année supplémentaire de participation à l'opération « un enfant, un jouet » organisée par le club Top moto 77 ainsi que la Croix Rouge, les habitants de Donnemarie-Dontilly ont été nombreux à accueillir le cortège Place des jeux. Malgré un temps peu propice à la balade champêtre, ce ne sont pas moins de 280 bolides qui sont arrivées vers 10 h 45. C'est au milieu de ces motos, plus belles les unes que les autres et dans un rugissement de moteur que se déroula la collecte des jouets.

Nous remercions les habitants pour leur présence toujours plus importante au fil des ans et également pour leur générosité sans faille.



DÉCORATION DE LA HALLE ET DE LA COMMUNE

Comme à l'accoutumée en cette période de fêtes, vous avez remarqué que notre village a endossé son habit de lumière. La halle s'est transformé en atelier du Père Noël pour quelques semaines.

Nous remercions tout particulièrement Mme Vinardi ainsi que MM. Vernin et Davoigneau pour la décoration de la halle. N'oublions pas nos employés communaux pour la confection et l'installation des guirlandes.

Nous remercions également tous nos concitoyens, comme chaque année, sont nombreux à décorer leurs habitations et à contribuer à ce que notre village ait un véritable air de fête en cette fin d'année. Merci à vous tous.

P. Girault

LE 17 DÉCEMBRE DONNEMARIE A ACCUEILLI LE PÈRE NOËL

Une fois de plus, le Père Noël n'a pas oublié Donnemarie-Dontilly. Il nous avait tous donné rendez-vous à la salle polyvalente pour assister à un conte de Noël « Monsieur NOËL » qui a enchanté petits et grands.

Ce fut plus d'une heure de spectacle où la magie narrative de l'actrice a transporté dans l'univers de Noël, tous les enfants présents dans la salle.

Ce magnifique après-midi se termina par un goûté offert à tous les enfants qui repartirent enchantés d'avoir rencontré le Père Noël.

CONCERT DE NOËL DU CHOEUR DU PROVINOIS ET DU MONTOIS

Le concert de Noël offert par la commune s'est déroulé le 16 décembre. Les morceaux choisis ont permis à l'assistance de voyager à travers le monde le temps de ce récital.

Fabrice Sansonetti, le chef de chœur, se dirigeant ensuite dans la travée de l'église a fait chanter aux spectateurs « Minuit Chrétien ».

Des applaudissements réciproques conclurent le récital.

L'assistance fut cordialement invitée dans la salle du conseil pour boire un vin chaud, gentiment préparé par les membres du Trait d'Union et déguster des gâteaux confectionnés par les membres de la Chorale.

P. Girault

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS



ATTENTION !

La demande d'acte de naissance, mariage, décès est gratuite, sur service-public.fr

N'effectuez aucun paiement en ligne. Beaucoup d'arnaques.

De nombreuses communes ne sont pas encore informatisées en matière d'état civil, il est préférable de faire la démarche par mail, ou par écrit avec enveloppe timbrée pour la réponse.

SORTIE DE TERRITOIRE DES MINEURS

À partir du 15 janvier 2017

L'enfant qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit présenter les 3 documents suivants :

- Pièce d'identité valide du mineur : carte d'identité ou passeport + visa éventuel en fonction des exigences du pays de destination,
- Photocopie du titre d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans du parent signataire : carte d'identité ou passeport,
- Formulaire de sortie de territoire signé par l'un des parents titulaires de l'autorité parentale.

Attention, si l'enfant voyage avec un seul de ses parents, certains pays comme l'Algérie, la Bosnie-Herzégovine, le Maroc, la Suisse, etc. peuvent réclamer la preuve que l'autre parent autorise ce voyage.

FIBRE OPTIQUE À DONNEMARIE-DONTILLY

Le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble de notre commune était attendu, il sera effectif à la fin de l'année 2017 et offrira à notre commune des opportunités et perspectives de développement notamment dans le télétravail.

Aujourd'hui, de nombreuses sociétés, ayant leurs sièges en région parisienne, sont intéressées par cette formule et nous devons nous inscrire dans cette dynamique pour monter des projets d'avenir afin de redynamiser notre village. Chacun d'entre nous pourra ainsi avoir accès à ce réseau en prenant un abonnement auprès d'un Fournisseur d'Accès Internet (F.A.I.) qui sera présent sur le territoire.

Pour la partie travaux, ceux-ci se dérouleront selon le schéma suivant : une partie « étude » sur le 1^{er} semestre 2017, suivie de travaux d'installation des réseaux sur le 2^{ème} semestre 2017 et une phase de « commercialisation » de 3 mois. Pendant cette période, qui est prévue réglementairement afin de permettre aux F.A.I. de se faire connaître, il n'y aura pas de possibilité de raccordement.

À la fin de cette période, chacun pourra demander au F.A.I. de son choix parmi ceux qui se seront fait connaître. Le raccordement chez l'abonné sera effectué sur demande du F.A.I. par la société ayant installé le réseau. Le coût de ce raccordement n'est pas encore fixé de manière définitive, il pourra évoluer entre 0 € et 150 € cela dépendra du nombre de demandes et des difficultés de raccordement.

Durant l'année à venir, nous vous tiendrons informés de l'avancement de ce projet et apporterons des compléments d'informations nécessaires sur les abonnements.

Bibliothèque municipale « Aimé Césaire »

(01.60.58.44.60)

Lundi : 10 h - 12 h - Mercredi : 10 h - 12 h et 15 h - 18 h 30

Vendredi : 15 h - 18 h 30 - Samedi : 10 h - 12 h

Valise nouvelles policières jusqu'au 22 février

À découvrir,... 6 nouvelles policières d'auteurs contemporains. Chaque texte est imprimé et relié dans un petit cahier, glissé dans une enveloppe noire timbrée. Pour les 14-18 ans.

Valise-expo Le roman policier adapté au cinéma du 22 février au 26 avril

Adaptations de romans policiers au cinéma pour une sélection noire. Forcément incomplète, elle cherche à balayer le genre du policier et du noir, des grands classiques aux productions contemporaines. Grand public.

Troc'livres à partir de janvier

Qu'est-ce que le Troc livres ?

Il s'agit d'un échange de livres entre usagers et la bibliothèque. Le but de cette action est de redonner une seconde vie aux livres.

Comment ça marche ?

Le principe est simple : 1 livre apporté = 1 livre à emporter !

On apporte au moins un livre à soi dont on ne veut plus, pour l'échanger contre un nouveau livre chiné dans la bibliothèque, parmi le choix de livres proposés.

Quels documents seront acceptés ?

Des romans, documentaires, albums, bandes dessinées adultes et jeunesse en bon état.

Quels documents ne seront pas acceptés ?

Les livres cassés, déchirés, raturés, défraîchis... ne seront pas échangés. Les périodiques, encyclopédies, dictionnaires, les manuels scolaires ne seront pas acceptés.

Quand ?

Aux heures habituelles d'ouverture de la bibliothèque.

Pour qui ?

Tous les abonnés de la bibliothèque.

L'école des loisirs



Afin de bénéficier de tarifs préférentiels, environ 14 € de réduction (commandes regroupées), la bibliothèque vous propose des abonnements sur 8 mois avec 8 niveaux de lecture à « l'École des loisirs » (éditeur spécialisé en littérature jeunesse) selon l'âge de votre enfant (Bébémax jusqu'à 3 ans, Titoumax de 2 à 4 ans, ..., Médium Max pour les plus de 13 ans. Du tout-petit au jeune adulte).
Renseignez-vous !

Toute l'équipe vous souhaite une bonne année 2017.

ATTENTION AUX CAMBRIOLAGES !

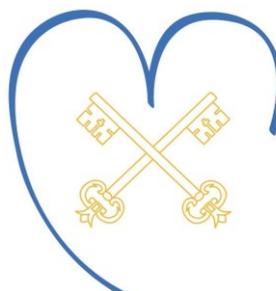
Depuis quelque temps, une recrudescence de cambriolages ou de tentatives ont lieu sur le territoire communal et dans les communes voisines. Toutes les habitations sont vulnérables, il faut donc être très attentif.

Des gestes simples au quotidien permettent de dissuader les délinquants :

- ⇒ Fermer portes, portails et porte-fenêtres à clé, lorsque vous dormez ou n'êtes pas présents,
- ⇒ Fermer les dépendances, lorsque vous ne les utilisez pas,
- ⇒ Ranger les objets ou outils, une fois utilisés, et ne les laisser pas en vue,
- ⇒ Ne pas laisser vos clés sur votre véhicule,
- ⇒ Rester attentif aux passages de véhicules inhabituels et répétitifs.

RESTEZ TRÈS VIGILANT !

J'aime Donnemarie



L'association des commerçants et artisans a vu le jour en novembre 2016. Elle est constituée d'Isabelle Escribes, trésorière, Aurélia Le Corre d'AutofPires, secrétaire, Élodie Fouillard de l'Agence du Montois, présidente et de tous les commerçants adhérents. Vous pouvez les reconnaître avec le logo sur leurs devantures.

Nous avons souhaité montrer le dynamisme de tous les commerçants en organisant rapidement la première animation le 17 décembre 2016 avec des promenades en calèche accompagnées du Père Noël.

Cette première expérience a été un succès.

Nous avons plein de nouvelles idées pour le Noël de l'année prochaine.

Tout au long de l'année, nous allons organiser des animations. Nous vous tiendrons au courant à mesure des saisons. Vous pouvez nous retrouver sur facebook « j'aime Donnemarie » ou Instagram « jaimedd ».

DEPART EN RETRAITE POUR QUATRE DE NOS AGENTS

Le lundi 19 Décembre dernier, salle du Conseil, Monsieur le Maire, entouré des conseillers et des employés communaux, a retracé la carrière de quatre agents qui ont fait valoir ou sur le point de faire valoir leur droit à la retraite.

- Monsieur VIGNOT Francis, arrivé au sein des services techniques le 1^{er} juin 2010 en qualité de responsable.
- Monsieur HODIER Patrick, entré à la commune, au service entretien voirie et bâtiments communaux, voilà 20 ans.
- Madame MINOST Annie, au service de la cantine élémentaire depuis le 15 septembre 1982, qui a également évolué au sein des structures d'accueil de loisirs.
- Monsieur ARNOULT Jean-Pierre, entré en octobre 1998 en qualité d'agent d'entretien, puis a fait fonction de garde-champêtre jusqu'en avril 2006, pour finir sa carrière au sein des services techniques.



Monsieur le Maire, au nom de l'ensemble du Conseil, leur a souhaité une longue et agréable retraite, pleine d'excellents moments entourés des leurs proches.

Un pot d'amitié clôtura cette manifestation de sympathie où furent échangés les meilleurs souvenirs qui égrenèrent leur carrière respective.

GRIPPE AVIAIRE

A la suite de la découverte de plusieurs foyers d'influenza aviaire hautement pathogène H5N8 dans des élevages du Sud-Ouest, et de cas dans la faune sauvage du Pas-de-Calais et de la Haute-Savoie, le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt a décidé de placer le risque vis-à-vis de la maladie **au niveau « élevé » sur l'ensemble du territoire national.**

Le risque « élevé » entraîne la mise en place de mesures de protection renforcées, à savoir :

- Obligation de confinement ou de pose de filets permettant d'empêcher tout contact avec les oiseaux sauvages pour tous les élevages commerciaux de volailles (sauf dérogation précisée par arrêté) et toutes les basses-cours (sans dérogation possible).
- Interdiction de tout rassemblement de volailles vivantes (marchés).
- Interdiction de lâchers de gibiers à plume sur tout le territoire national. Les lâchers de faisans et de perdrix peuvent être autorisés sous certaines conditions, tout comme l'utilisation des appelants.
- Respect des mesures de biosécurité strictes dans toutes les exploitations de volailles et par toutes les personnes susceptibles d'entrer dans les élevages de volailles du territoire national.

(Circulaire préfectorale du 6 Décembre 2016)



Naissances

LOMBARD Louka, 46 Boulevard du nord, le 10 octobre ; NGUEMA ALLO Jeannette, 14 rue Raymond Bellagué, le 25 octobre ; CHABOCHE Agathe, 9 rue du Moulin à Tan, le 4 novembre ; CHABOCHE Eloïse, 9 rue du Moulin à Tan, le 4 novembre ; BLANCHET Timéo, 14 ter rue de sigy, le 14 novembre ; GARNIER Céliane, 7 la Chapelle Saint-Gond, le 16 novembre ; BONNEAU Swan, 14 allée des tilleuls, le 22 novembre.

Mariages

CHARPENTIER Sébastien/ROLLIN Isabelle, 15 rue de Sigy, le 22 octobre ; JIRON Jérôme/STRAUMANN Marie-Jeanne, 15 rue de la libération, le 22 octobre ; PICHEREAU Guillaume/LAJOUX Delphine, 9 rue de la maladrerie, le 3 décembre.

Décès

LAURENT Daniel, 2 rue de la Sablière, le 8 septembre ; BOFFEL Denise Vve GRISART, 12 rue du Parc, le 3 octobre ; CROGUENNEC Jocelyne Vve BLAQUE, 12 rue du Parc, le 3 octobre ; NIORD Micheline Vve LECOMTE, 12 rue du Parc, le 9 octobre ; TISSIER Patrick Jean 28 place du Marché, le 18 octobre ; BOURGEOIS Raymond, 2 b rue de la Joyette, le 29 octobre ; BIERRY Micheline Vve BOURGEOIS, 12 rue du Parc, le 31 octobre ; VIVIEN Philippe, 9 rue du Montgras, le 19 novembre ; GIBault Lucien 1 rue de la Forêt, le 25 novembre.

LES AIDES AUX LOGEMENTS

L'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) aide les propriétaires à la rénovation des logements de la manière suivante :

- 50 % d'un montant maximum de 50 000 € HT de travaux pour les propriétaires occupants,
- 35 % du montant HT de travaux maximum avec un plafond variable (en fonction de la surface du logement et des programmes nationaux) pour les propriétaires bailleurs.
- Autres aides éventuelles : Département, Région, Fondation Abbé Pierre, micro-crédit ANAH.

Où s'adresser ?

Direction Départementale des Territoires
ANAH – Délégation de Seine-et-Marne
288 Avenue Georges Clémenceau
ZI de Vaux-le-Pénil
BP 596
77005 MELUN CEDEX

Permanences téléphoniques : lundi au vendredi de 9 H 30 à 11 H 30 et de 14 H à 16 H.



Cette fois, les premières dates sont avancées...Elles se veulent prudentes et réalistes. Qui n'a pas vu en juin 2015 Thierry Leynet et son assistante se promener au-dessus du toit du monument, en nacelle pilotée par un technicien des services techniques, pour voir de plus près la construction et en rédiger un état sanitaire ?

Depuis plus d'un an, un architecte du patrimoine et son bureau d'études travaillent sur la reconversion de l'ancienne église St.Pierre-St.Paul. Après acceptation du projet maintes fois corrigé par la Communauté de Communes Bassée-Montois, la commission Travaux dirigée par son Vice-président Jean-Pierre Bourlet procédera dès ce début d'année au lancement des appels d'offres auprès des entreprises qualifiées, afin de pouvoir mettre en chantier la charpente du collatéral nord début octobre 2017 afin de subir une réfection totale, suivi de sa couverture en tuiles plates de pays neuves. L'ensemble des couvertures : nef centrale, collatéral sud et clocher, sera ensuite vérifié mis « hors eau ». Ces travaux constitueront la première tranche.

Deux autres tranches suivront pour permettre l'ouverture au public de cet édifice (classé ERP), dans trois ans. Bien entendu, des dossiers de demandes de subventions compléteront les démarches auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Rappelons que les premiers fonds attribués aux deux Communautés de Communes Montois et Bassée provenaient du C.3D (Contrat Départemental de Développement Durable).

Parallèlement à ces travaux, la mise « hors air », c'est-à-dire la fermeture des fenêtres doit aussi démarrer. Il s'agit de vitraux datant du 19^{ème} siècle, certains sont fortement dégradés. Aussi, il n'est pas envisageable de les

restaurer si plus de 30 % de la surface est manquante. Un état des lieux a été fait par Eveline Bonnet, maître verrier agréée par les Bâtiments de France. Il en résulte que 40 % des vitraux peuvent être restaurés. Trois fenêtres et un oculus sont déjà refaits, environ 10 % ayant bénéficié d'une subvention de la Caisse Locale du Crédit Agricole de Donnemarie et des réserves de l'Association. Pour les 40 % restants, l'ACréDéPô est missionnée par la CCBM pour organiser la mise en place d'une souscription sous le patronage de la Fondation du Patrimoine. La mise Hors-Air des 50 % d'ouvertures orphelines sera prise en charge sur le budget global de reconversion de l'édifice soit en vitrage classique ou en losanges simples.

Autres activités proposées en 2017

L'ACréDéPô Association Patrimoniale et Culturelle vous propose de participer, comme en 2016, avec elle, à la **FÊTE HISTORIQUE DE PAYS** le dimanche 18 juin, dans le magnifique parc du Domaine de Fortbois, généreusement ouvert par Jean et Ségolène de Froidefond sur le thème « **Métiers et savoir faire** » multi époques.

L'ACréDéPô vous proposera aussi des visites guidées, comme depuis cinq ans maintenant, à l'occasion des « **Journées Européennes du Patrimoine** » : samedi 16 et dimanche 17 septembre.

Réservez ces journées dès à présent sur vos agendas.

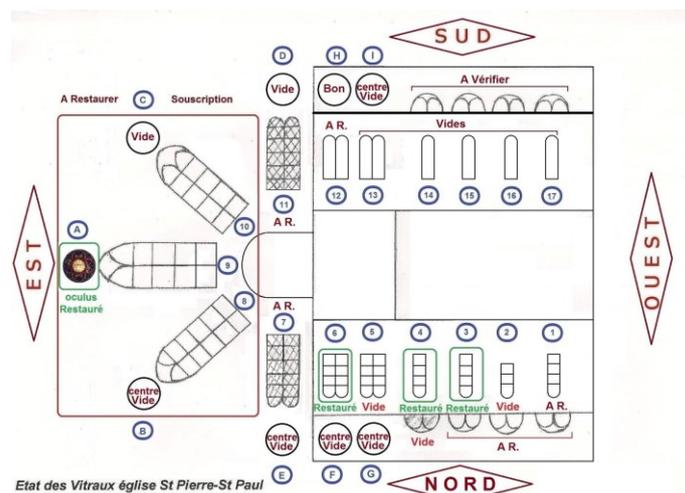
Contact

06.86.28.12.36

Courriel : alain-thiriot@orange.fr

Site web : www.acredepo.fr

A. Thiriot-Thoret



Une légende locale dans la Grande Histoire

Membre de la SHAAP et m'intéressant à l'histoire de ma commune d'accueil, au cours d'une conversation avec l'ami Denis Müh, ébéniste installé en bas de l'avenue du Ralloy (quartier de Dontilly), j'apprenais que dans une vieille famille d'anciens charrons de Dontilly se perpétue plus qu'une légende, une fière certitude : *le passage de Napoléon dans les locaux de l'ébéniste (1)*, à l'époque un atelier de charron (en bas au droit du fiacre, photo de 1908 en haut à droite), racheté en 1980, cette activité étant héritée de père en fils depuis le Moyen Age. Voici ce que j'apprenais alors :



Le dernier charron, Marceau CHAUSSARD, évoquait en 1965 dans un article de la République - comme une évidence historique - *le passage de l'Empereur dans l'atelier de son aïeul*. Questionnées par Denis Müh, les dernières parentes du charron confirment : *Napoléon aurait débarqué là, un jour (non précisé), pour remercier le charron Chaussard venu en personne réparer sa voiture accidentée*. J'ai alors cherché parmi les innombrables ouvrages d'historiens de l'Empereur des éléments pour étayer ce qui - faute de preuves ou de probabilité- restait une légende : à l'occasion des JEP 2016, j'ai trouvé une chronologie précise de la Campagne de France de 1814 dans notre région (2),

et ai fait une *hypothèse détaillée*, objet d'une conférence en mairie (3), que je résume ici :

Les mouvements rapides et souvent victorieux des faibles troupes de l'Empereur, bien que minées par leur non-préparation (les « Marie-Louise ») et le doute croissant des généraux, ont précédé sa présence près de Donnemarie : on connaît l'hécatombe - sans lui - de Cutrelles et de Luisetaines, la retraite des Français via Donnemarie que les Autrichiens du général De Wrede occupent alors, heureusement sans le renfort des Cosaques massacreurs et pilleurs (dont Provins se souvient encore). Le 18 février 1814, venant de Guignes et Mormant puis Nangis reprises aux Autrichiens, partant à cheval du château de Nangis à 5 h du matin pour reprendre dans la journée, avec Victor qui le précède mollement à la tête de troupes épuisées (ou par mauvaise volonté ?), les ponts de Montereau occupé, Napoléon et sa garde constatent les dégâts encore fumants des batailles de la veille à Valjouan, Villeneuve-les-Bordes et la Haye-Jutard, où Autrichiens et Cosaques ont été taillés en pièces, les rescapés refluant vers Donnemarie, entraînant De Wrede dans leur fuite vers Bray.

Seulement voilà : entre 7 h du matin, heure probable de son arrivée au carrefour de Villeneuve où il bivouaque (une stèle en témoigne : photo en haut à gauche), et 14 h, heure de son arrivée à Montereau (donc après 2 heures de cheval), il s'écoule 7 heures sans inventaire, soit au moins 5 heures pendant lesquelles, vu son hyperactivité, il ne se sera pas contenté seulement de dormir, se restaurer, consulter les cartes, donner des ordres : *c'est dans ce laps de temps que personnellement je situerais son détour vers Dontilly, à 7 kilomètres, où il passe entre autres vers midi remercier le charron de l'avenue du Ralloy pour sa réparation-minute tôt le matin à Villeneuve, mais aussi pour en chemin constater de visu l'hécatombe de Cosaques dans la forêt de la Haye-Jutard et l'état intact de Donnemarie et Dontilly évacuées, avant de rejoindre à bride abattue sa garde qui l'attend à Salins, via Montigny-Lencoup*, puis les troupes de Victor à Montereau. On sait que depuis Surville, où - quelque peu suicidaire selon Banville - il pointe lui-même les canons, en 4 heures il contraint pour un temps les Autrichiens à abandonner les ponts de la route de Paris et à s'enfuir vers l'Est.

Pour l'instant non démentie, cette *séduisante hypothèse* reste cependant à être confirmée par des écrits sûrs pour ne plus rester une légende, et valoir à Dontilly une plaque commémorative. Appel est donc lancé aux archivistes et historiens qui détiendraient plus de détails sur ce trou de 5 heures du 18 février 1814, ou sur une autre occasion qu'aurait pu avoir l'Empereur de passer à Dontilly.

(1) *En italiques : hypothèse de l'auteur*

(2) Source : « Napoléon et son armée en Champagne et en Brie, la Campagne de France racontée à ceux qui ont tout oublié » de Louis Rogeron (1897), dans sa mise à jour de 2008 par les Editions FIACRE

(3) Texte illustré disponible à l'ACrédéPô

Astro Bassée-Montois

Merci à notre bonne planète Venus que nous pouvons observer en ce moment chaque soir juste après le coucher du Soleil (vers l'ouest).



Comme chaque année, rendez-vous cet été pour notre « nuit des étoiles » les 28 et 29 juillet sur notre site de Mons-en-Montois.

Ce site est notre lieu habituel de rendez-vous, il se situe sur l'ancienne plate-forme pétrolière en haut de la vieille route de Mons-en-Montois, chaque samedi soir à 20 h 30. En cas de mauvaises conditions météo, nous disposons d'un abri sur place.

Nos soirées sont conviviales et chaque adhérent peut emmener son casse-croûte lorsque le temps le permet.

En dehors de notre association, des événements nationaux ont lieu chaque année comme les RAP (rencontres astronomiques de printemps) le week-end de l'ascension.

Bon ciel à tous, et n'hésitez pas à lever le nez vers les étoiles.

Pour tout renseignement :

Tel : 06.16.49.75.09 / 01.60.96.85.10.

E-Mail : abm@abm.asso.fr

A visiter : <http://abm.ttak.ovh/>

L'équipe ABM.

Boulistes du Montois

Suite et fin de la saison 2016

Le 3 septembre, concours en doublette formée, 40 joueurs. Victoire de la doublette BRETON Yves/LAVEAU Joël devant

ROBINOT Dany/CHENEVIÈRE Guy ,troisième PELLETIER Fabrice/PREVOST Frédéric.

Le 18 septembre, concours à la mêlée tournante, 37joueurs. Victoire de BRETON Yves devant ROHAUT Michèle, troisième LAVEAU Joël.

Le 25 septembre, concours disputé en triplette formée ; 39 joueurs. Victoire de GOUCHON Elodie/PELLETIER Julien et PREVOST François. 2^{ème}, MASSON Stéphane/MATHIEU Franck et CADAOUEN Grégory, troisième DUBOIS Fabrice/PELLETIER Fabrice et CATHERINE Alexis.

Le 9 octobre, concours en doublette formée ; 46 joueurs. Victoire de LAISNE Franck et MEF devant FOULQUIER Sandra et MATHIEU Jean-Antoine, troisième MASSON Stéphane et CADAOUEN Gregory.

Le 16 octobre, concours à la mêlée tournante ; 44 joueurs. Victoire de BRETON Yves devant GARNIER Gilles et GOBINOT Jean-Luc.

A l'issue de ces concours, nous avons établi un classement qui se décompose ainsi 1^{er} LAISNE Franck, 2^{ème} ROBINOT Dany, 3^{ème} CHENEVIÈRE Guy, 4^{ème} PELLETIER Fabrice, 5^{ème} PREVOST François. GOUCHON Elodie termine première féminine et se classe neuvième.

Les coupes du président ont été remportées par Mme ROHAUT Michèle et par Mr MORRISSEAU Dominique.

Le 19 novembre, nous avons dégusté le repas de fin d'année à l'auberge de Saint-Sauveur-Les-Bray. 30 convives y ont participé.

Le 25 novembre, s'est déroulé l'assemblée générale, avec la réélection du bureau actuel : Président, CHENEVIÈRE Guy ; Secrétaire, PELLETIER Fabrice ; Trésorier, GOBINOT Jean-Luc ; Membres, NOPPE Gérard et MERCIER Thierry.

Les concours d'hiver ont recommencé le dimanche 11 décembre par une rencontre à la mêlée tournante ; 38 joueurs, victoire de MAIRE Michel devant MATHIEU Franck, troisième BRETON Yves.

Pour tout contact : 06.71.88.25.97

G. Chenevière

Croix rouge

Le bureau de l'Unité Locale de la CROIX ROUGE de DONNEMARIE-DONTILLY remercie chaleureusement tous et toutes les bénévoles qui ont participé à la collecte de la Banque Alimentaire de l'Île de France (BAPIF) fin novembre 2016. Cette action a permis de collecter plus de 1 600 kg qui seront reversés aux bénéficiaires.

La section Croix Rouge a organisé, comme chaque année, un après-midi récréation à la maison de retraite de Donnemarie-Dontilly avec galettes et spectacle présenté par une association de danseuses. Très bonne convivialité.

Le bureau de la Croix Rouge sera renouvelé avec l'élection qui se tiendra en janvier 2017.

Familles rurales

Pour venir à bout des petits bourrelets disgracieux, gagnés durant les fêtes, grâce aux somptueux repas et afin de préserver notre santé et notre forme, l'association F.R.A.M vous propose des cours de **gym et form** que vous pourrez découvrir, à Donnemarie-Dontilly dans la salle polyvalente .

Cours de Gym : lundi de 20 h à 21 h
Cours de Step : jeudi de 20 h à 21 h
Cours Séniors : mardi de 9 h 30 à 10 h 30
Cours Stretching : mercredi de 10 h à 11 h

Les cours sont assurés par Marie-Christine, animatrice diplômée de la Gymnastique Volontaire.

Comme tous les ans, la saison se terminera par un repas convivial et festif.

Renseignements au 01.60.58.10.43 / 06.12.31.71.02 / 01.64.01.31.06.

J. Jolin

Foyer rural

Date de la Brocante : **le dimanche 3 septembre 2017**

Comme chaque année, cette manifestation occupera les places et rues suivantes : Rue des Ecoles, Avenue du Ralloy (entre les rues Bellagué et de la

Glacière), Rue Raymond Bellagué, Marie Chaubard, du Four, Bernard Duplessis, Place du Marché et des Jeux (de la poste à la rue Cassin), Rues René Cassin et Jean de Brion, Boulevard de l'Auxence.

Pour les habitants et commerçants des rues où a lieu la brocante (voir les rues nommées ci-dessus) : **du 29 mai au 30 juin inclus.**

Le Foyer Rural sera intransigeant sur cette date limite, ensuite, les emplacements seront attribués aux premiers inscrits.

Pour toute personne habitant à l'extérieur du périmètre de la brocante : inscriptions **du 1^{er} juillet au 2 août inclus** et pour les retardataires, **du 23 août au 28 août inclus**

Toute inscription reçue hors délai sera automatiquement refusée.

Nous vous rappelons que toutes les inscriptions sont faites obligatoirement au secrétariat du Foyer Rural aux heures d'ouverture avec paiement obligatoire à la réservation. N'oubliez pas de vous munir de votre carte d'identité. Aucune réservation par téléphone.

Pour ceux qui le désirent, vous pouvez télécharger et remplir un bulletin d'inscription ainsi que consulter le règlement de la brocante sur notre site internet.

Durant les vacances d'été le secrétariat du Foyer Rural sera fermé du 3 août au 22 août inclus

Tarifs Brocante :

Habitants de la Commune : 3 € le mètre
Extérieurs à la Commune : 4 € le mètre

Pour plus d'informations sur nos activités, n'hésitez pas à nous contacter ou à consulter notre site internet.

Foyer Rural – 1^{er} étage de la Mairie, 1 rue Cottereau 77520 Donnemarie-Dontilly
Tel. : 07 82 95 50 13 - Courriel : foyerrural77520@free.fr – Site internet : www.foyerrural77520.fr

Heures ouverture Foyer Rural : lundi 8 h 30-12 h / mercredi 13 h 30 - 18 h 30 / samedi 8 h 30 -12 h

Le bureau

CHEUR DU MONTOIS ET DU PROVINOIS

Conduits par Fabrice Sansonetti notre chef et Élodie Faas notre Présidente, soutenus par notre fidèle pianiste Colette Caurier, notre chœur a vécu un second semestre 2016 prolifique où se sont alternés à un rythme soutenu répétitions et concerts jusqu'à Noël :

- Messe chantée de mariage à St Ayoul de Provins le 9 juillet ;
- Stage de juillet à Donnemarie et concert de fin de stage le 14 juillet à Villenauxe-la-Petite ;
- Le samedi 23 juillet à ND de Donnemarie : émouvante messe chantée au jubilé de nos amis Daniel et Anne-Marie Jaquin, où Daniel a tenu à rechanter avec nous l'Halleluia de Haendel (photo) ;
- Samedi 30 et dimanche 31 juillet : Médiévales à Hennebont (Finistère) en appui du Chœur Ardent qui nous invitait : 2 concerts à la cathédrale, 2 défilés chantants, plusieurs concerts de rues ;
- Dimanche 25 septembre : belle prestation dans la chapelle bio-climatique ND de Vive Fontaine d'Andécly-Baye dans l'Aube, où l'excellente acoustique d'une construction tout bois a servi notre programme devant un public connaisseur et les membres de la congrégation religieuse locale, réceptive et accueillante ;
- Samedi 5 novembre 3^{ème} concert d'automne à St Ayoul de Provins. Parmi les compositeurs interprétés : John Rutter, Haendel, Buxtehude, Vivaldi, Verdi...
- Dimanche 4 décembre : concert de Noël à Souppes-sur-Loing avec un programme largement renouvelé ;
- Samedi 10 et dimanche 11 décembre : accompagnement du spectacle de la Crèche vivante à St Quiriace de Provins (7 séances) ;

- Autres concerts de Noël : vendredi 16 décembre à N-D de Donnemarie, samedi 17 à Château-Landon, dimanche 18 à St Loup-de-Naud, et en janvier 2017 dans plusieurs maisons de retraite.

Le programme 2017 n'est pas encore figé : nul doute qu'il sera dans la lignée, jalonné des incontournables Médiévales de Provins, fêtes locales, stage de juillet, concert d'automne. Le recrutement se poursuit : nous sommes maintenant 65. Répétitions tous les mercredis soir hors vacances scolaires.



Le 23/07/2016 : un grand moment d'émotion partagée

Ecole de Musique du Montois et de la Bassée

Le dimanche 26 février aura lieu à 17 h à l'église de Donnemarie-Dontilly un concert réunissant deux ensembles vocaux locaux, les chants du voyage (sis à La Chapelle Gauthier et dirigé par Mariette Girard) et l'ensemble vocal des contrasté*e*s (de l'EMMB, dirigé par Marion Vincent-Royol).

Les deux chœurs proposeront un programme constitué essentiellement de chants traditionnels du monde entier ainsi que quelques arrangements de chansons françaises.

En fin de concert les choristes des deux ensembles uniront leurs cordes vocales pour quelques morceaux.

Entrée libre. Venez nombreux.

Le concert-audition de l'école de musique aura lieu le samedi 25 mars à 17 h à la salle polyvalente de Donnemarie-Dontilly sur le thème des musiques du monde. Vous y découvrirez tous les instruments enseignés à l'EMMB.

Entrée libre. Venez nombreux.

Informations sur : www.ecolemusique-montoisbassée.fr



ENSEIGNEMENTS MUSICAUX



PIANO

Anne RIHET



BATTERIE ET PERCUSSIONS

Thierry SPARACINO



SAXOPHONE

Jean-François TAPPELLA



VIOLON FLÛTE DE PAN

Jocelyn THOMAS



BATUCADA ENSEMBLE VOCAL CLASSE MULTI- CLAVIERS

Marion VINCENT-ROYOL



FLÛTE TRAVERSÈRE, FLÛTE À BEC

INITIATION MUSICALE SOLFÈGE

Cyrielle MOREAU



TROMPETTE

Cyril PISSONNIER



GUITARE CLASSIQUE

Claire DENIS



GUITARE ELECTRIQUE ET BASSE MUSIQUE EN GROUPE

Grégory MASSON

Conseil Municipal du 6 octobre

Présents ou représentés : MM. ROSSIERE-ROLLIN, GRISETTO, Mme MONPOIX, M. GIRAULT, Mme VO VAN, M. BORZUCKI, Mme CHEVILLARD, M. PASCUAL MARTIN, Mme BOUGEANT, M. POTEAU, Mme MULLIEZ, M. BEAUSSART, Mmes MOULET, LAFOSSE, LETERRIER, ESPOSITO représentée par M. GRISETTO, MM. ARLAIS représenté par Mme PIRSON, MENEZ, Mme PIRSON.

Absents : MM. DESANTIGNY, LEBAS, ONDOA BELINGA, Mme MINASSIAN

MISE A DISPOSITION DE L'EGLISE DE DONTILLY A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2016 approuvant le transfert du patrimoine « Eglise Saint-Pierre Saint-Paul de Dontilly » à la Communauté de Communes Bassée-Montois,

Monsieur le Maire précise qu'il convient de définir la nature juridique de ce transfert : cession ou mise à disposition afin que la forme juridique soit identifiée dans l'établissement du procès-verbal entre la Communauté de Communes Bassée Montois et la commune de Donnemarie-Dontilly,

Le Conseil Municipal **EST FAVORABLE** au transfert sous la forme d'une mise à disposition à la Communauté de Communes Bassée-Montois de l'église Saint-Pierre Saint-Paul de Dontilly. Monsieur le Maire est autorisé à signer le procès-verbal de transfert.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DES ARRETS D'AUTOCARS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

⇒ **AUTORISE** l'adhésion de la Commune au groupement de commandes auquel participeront les Communes suivantes : Chalmaison ; Donnemarie-Dontilly, Gravon, Montigny-le-Guesdier, Les Ormes-sur-Voulzie, Villuis, Villiers-sur-Seine, Grisy-sur-Seine, Balloy, Jutigny, Saint-Sauveur-les-Bray, Mons-en-Montois, Gouaix, Châtenay-sur-Seine, Meigneux, La Tombe, Mousseaux-les-Bray, Savins et Villeneuve-les-Bordes.

⇒ **APPROUVE** la désignation de la Communauté de Communes Bassée Montois comme coordonnateur de ce groupement de commandes avec la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation et d'exécution des marchés publics nécessaires au nom et pour le compte des autres membres et autorise ainsi le Président de la Communauté de Communes Bassée Montois à signer les marchés nécessaires avec les candidats retenus.

En précisant que l'intégralité des dépenses entrant dans le périmètre du groupement de

commandes sera prise en charge par chacun des membres pour ce qui concerne leurs besoins propres et que les frais de fonctionnement du groupement (reprographie, publicité...) seront supportés par la Communauté de Communes.

MARCHE DE MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC 2016-2020

Le Conseil Municipal **DEMANDE** au SDESM d'assurer les prestations suivantes dans le cadre de l'entretien de l'éclairage public communal :

- L'inventaire, l'étiquetage et la mise à jour du patrimoine,
- Au point lumineux, le nettoyage et le remplacement de tous les organes en défaut au cours du contrat : lampe, appareillage d'alimentation (ballast), drivers LED, plaque électronique LED, câblerie et petit matériel,
- Le contrôle annuel des supports et des luminaires,
- A l'armoire, le nettoyage et le remplacement de tous les organes en défaut au cours du contrat : protections électriques, contacteurs, horloges et petit matériel,
- Le contrôle annuel et réglage des organes de commande dans les armoires avec un relevé des consommations,
- La remise d'un rapport annuel sur l'état du patrimoine avec des préconisations d'amélioration,
- L'administration d'un outil de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) qui permettra à la commune de connaître son patrimoine et de gérer les demandes et le suivi des interventions.

⇒ **DEMANDE** au SDESM de prendre directement à sa charge le financement des dites prestations.

⇒ **DIT** que les autres prestations seront prises en charge financièrement par la commune. La commune transmettra le devis au SDESM. Le SDESM établira un bon de commande afin de faire exécuter les travaux par l'entreprise, réglera la facture et se fera rembourser par la commune.

RAPPORT ANNUEL 2015 SUR L'ANALYSE DE LA QUALITE ET DES PRIX DU SERVICE DES EAUX

Monsieur Grisetto présente le rapport annuel de SUEZ Lyonnaise des Eaux France concernant la qualité et les prix du service des eaux pour l'année 2015. Le rendement du réseau de distribution de 72,9 % est meilleur que l'an passé ; afin d'améliorer davantage ce rendement une sectorisation va être effectuée très prochainement. Il est à noter que la consommation d'eau diminue (2012 : 190 554 m³, 2015 : 163 026 m³).

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau pour l'année 2015. Le rapport est consultable par le public aux horaires d'ouverture du secrétariat de mairie.

RAPPORTS ANNUELS 2015 SUR L'ANALYSE DE LA QUALITE ET DES PRIX DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Monsieur Grisetto présente pour l'année 2015 deux rapports sur la qualité et les prix du service assainissement :

⇒ le rapport de SUEZ Lyonnaise des Eaux France pour la période allant de 1^{er} janvier au 30 septembre 2015.

⇒ le rapport d'AQUALTER, nouveau délégataire, pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2015.

Il en résulte 91,6 % de conformité des rejets de la station et 15,2 tonnes de matières sèches ont été produites en 2015 avec 100 % de conformité de la filière boue.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les deux rapports sur le prix et la qualité du service d'assainissement pour l'année 2015. Ces rapports sont consultables par le public aux horaires d'ouverture du secrétariat de mairie.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS INCOMPLET (26 H/SEMAINE)

Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe, permanent à temps non complet à raison de 26 heures hebdomadaires, en raison d'un départ en retraite qui n'a été remplacé que partiellement (sur les postes cantine et ménage) et d'un renforcement d'effectif pour assurer la garderie de la maternelle le matin. Ce poste vient en remplacement d'un poste basé actuellement sur 10 h/hebdomadaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** la création d'un emploi d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe, à temps non complet, à raison de 26 heures hebdomadaires.

REGULARISATION ACHAT PARCELLE SECTION N° 846 CHEMIN DE VILLENEUVE

Vu l'arrêté de permis de construire n° 077.159.04.00012 du 12 juillet 2014 délivré à Monsieur et Madame LEVIENNESSE Jean donnant autorisation de construire une maison 3bis Chemin de Villeneuve, dans lequel il est stipulé « une parcelle de 43 m² sera cédée à la commune le long du chemin »,

Considérant la demande de la Commune de Donnemarie-Dontilly aux nouveaux propriétaires, Monsieur et Madame BOISSE Rémy, de régulariser cette cession de parcelle section C n° 846, d'une superficie de 43 m², constituée d'une bande de terre le long du sentier rural n° 10 dit des Champs de Champabon, permettant l'alignement avec les autres propriétés en vue d'un élargissement du chemin,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **EST FAVORABLE** à la régularisation de cette cession à titre gratuit de la parcelle section C n° 846, d'une superficie de 43 m², appartenant à Monsieur et Madame BOISSE Rémy sans contrepartie,
- **DECIDE** que la commune prendra à sa charge le bornage, s'il y a lieu,
- **DECIDE** que cette cession se fera par acte administratif,
- **DECIDE** que les frais d'enregistrement seront à la charge de la commune.

REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire propose de mieux appréhender le dispositif de sécurité de la salle polyvalente dans le cadre du Plan Vigipirate lors de la location de cette salle à des associations, à des particuliers, ou aux services communaux et la mise en place d'un forfait en cas de désistement.

Il demande au Conseil Municipal de mettre à jour le règlement intérieur afin d'y ajouter ces dispositions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le règlement intérieur de la salle polyvalente tel que proposé.

PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX FRAIS DE SCOLARITE 2015-2016

- ECOLE MATERNELLE BUTTE SAINT PIERRE

- Coût $\frac{141\,997.77\text{ €} - 2\,074.63\text{ €}}{122\text{ élèves}} = 1\,146.91\text{ €}$

- ECOLE ELEMENTAIRE DE L'AUXENCE

- Coût $\frac{147\,755.60\text{ €} - 483.68\text{ €}}{219\text{ élèves}} = 672.47\text{ €}$

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 COMMUNE

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de porter les crédits suivants :

⇒ En section de fonctionnement

- D 605 – Achat matériel Equip	+ 21 000.00 €
- D 675 – Valeurs compt. immo cédées	+ 10 848.27 €
- D 6811 - Dotations aux amortissements	+ 770.78 €
- D 673 - Titres annulés	+ 10 000.00 €
Total	+ 42 619.05 €

- R 7761 – Différence sur réalis. Transférées	+ 7 848.27 €
- R 74121 – Dotation Solidarité Rurale	+ 31 770.78 €
- R 775 - Produits de cessions d'immo	+ 3 000.00 €
Total	+ 42 619.05 €

⇒ En section d'investissement

- D 192 – Moins-value sur cession	+ 7 848.27 €
- D 2031 – Frais d'études	+ 20 000.00 €
- D 21533 – Réseaux câblés	- 10 600.00 €
- D 21571 – Matériel roulant	- 35 000.00 €
- D 2182 - Matériel de transport	+ 45 600.00 €
- D 2313 – constructions	- 16 229.22 €
Total	+ 11 619.05 €

- R 2182 – Matériel de transport	+ 10 848.27 €
- R 28158 – Autres installations matériel	- 0.22 €
- R 28184 – Mobilier	- 1 312.12 €
- R 28188 – Autres immobilisations	+ 2 083.12 €
Total	+ 11 619.05 €

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1 SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- Une augmentation de crédit de 1 000.00 € à l'article 6226 Honoraires,
- Une diminution de crédit de 1 000.00 € à l'article 6541 Créances admises en non-valeur

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CLUB ATHLETIQUE DU MONTOIS

Vu la délibération du Conseil Municipal du 31 mars 2016 décidant les subventions aux associations pour l'année 2016,

Vu la demande du Président du Club Athlétique du Montois demandant une subvention exceptionnelle de 1 000 € en raison notamment du sinistre subi lors des inondations des vestiaires Prairie Saint Martin (2 lave-linges, 1 sèche-linge et un frigidaire endommagés),

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de verser une subvention exceptionnelle de **400.00 €** au Club Athlétique du Montois.

PROJET TERRITORIAL POUR LA SEINE-ET-MARNE

Vu l'instruction du 16 février 2016 par laquelle Monsieur le Ministre de l'Intérieur a annoncé la mise en œuvre, dans chaque département, d'une concertation relative à la réforme de l'échelon infra-départemental visant à adapter les limites territoriales des arrondissements à la carte des intercommunalités telles qu'elles seront constituées au 1^{er} janvier 2017,

Vu la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) du 19 février 2016,

Vu la concertation du 2 mai 2016 avec Monsieur le Préfet, Madame la Présidente de

l'Union des Maires de Seine-et-Marne, les membres de la CDCI, Monsieur le Président du Conseil Départemental, à l'issue de laquelle a été élaboré un projet territorial comportant deux options, transmis au Ministre de l'Intérieur le 31 mai 2016, validé par celui-ci le 19 juillet 2016,

Monsieur le Préfet soumet ce projet aux communes seine-et-marnaises pour en recueillir leur avis sachant que le découpage des arrondissements de Fontainebleau et Provins présente deux possibilités :

1. La première option place l'ensemble du territoire élargi au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté de Communes des « Deux Fleuves » au sein de l'arrondissement de Fontainebleau,
2. La seconde option le situe dans l'arrondissement de Provins.

Le Conseil Municipal, à la majorité, **EMET** son avis en optant pour la seconde option c'est-à-dire plaçant la Communauté de Communes des « Deux Fleuves » au sein de l'arrondissement de Provins.

TARIFS ENTREES SOIREE « ANNEES 80 »

Monsieur le Maire précise que la Commission Animation a préparé une soirée ayant pour thème « Années 80 », avec repas froid, organisée à la salle polyvalente le samedi 15 octobre 2016 et qu'il convient de fixer les tarifs des entrées.

Le Conseil Municipal **FIXE** les tarifs pour la soirée « Années 80 » le 15 octobre 2016 à :

- **10 €** pour les + de 12 ans,
- **5 €** pour les - de 12 ans.

AUTRES TARIFS ORGANISATION BUVETTE

Vu la délibération du 2 juillet 2016 n° 771592016/05/07 décidant les tarifs de vente de boissons et nourriture lors de manifestations,

Vu les manifestations communales à venir, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** les tarifs des boissons suivantes :
 - vin : 5 € le pichet ou la bouteille
 - Crémant : 8 € la bouteille.
- **DIT** que les tarifs des autres boissons sont sans changement.

INFORMATIONS DIVERSES

Arrêtés de délégation du Maire

27/09 : Vente du tracteur John Deere à Bouchard Agriculture, acheté le 30 janvier 95 au prix de 10 848.27 €, vendu 3 000.00 €.

27/09 : Assurance garantissant l'achat du nouveau tracteur John Deere, prévu au budget, auprès de THELEM Assurances de Bray-sur-Seine.

27/09 : Assurance garantissant la grange, Place des Jeux, auprès de THELEM Assurances de Bray-sur-Seine.

Dates à retenir

☞ Elections législatives : Rectification des dates 11 et 18 juin 2017 au lieu de 18 et 25 juin 2017

Ligne de bus PROVINS/MONTEREAU MONTEREAU/PROVINS

Cette ligne de bus avec un cadencement toutes les heures et pour laquelle des travaux de gare routière ont été entrepris Boulevard d'Haussonville devait commencer à l'automne, or sa mise en service est repoussée au printemps prochain. Un courrier sera adressé à Madame PECRESSE, Présidente du STIF.

Conseil Municipal du 8 décembre

Présents ou représentés : MM. ROSSIERE-ROLLIN, GRISETTO, Mme MONPOIX, M. GIRAULT, Mme VO VAN, M. BORZUCKI, Mmes CHEVILLARD, BOUGEANT, M. POTEAU, Mme MULLIEZ représentée par Mme MONPOIX, M. BEAUSSART, Mmes MOULET, LAFOSSE représentée par Mme LETERRIER, LETERRIER, ESPOSITO représentée par M. GRISETTO, MM. ARLAIS, MENEZ, Mme PIRSON.

Absents : MM. PASCUAL MARTIN, DESANTIGNY, LEBAS, ONDOA BELINGA, Mme MINASSIAN.

OPERATIONS D'AMENAGEMENT ET INSTITUTION D'UN PERIMETRE DE SURSIS A STATUER

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention, **DECIDE** :

- de prendre en considération les études qui visent, sur les zones UCa, 1AUa, 1AUc, 1AUf et 1AUh du plan local d'urbanisme approuvé, à répondre aux objectifs suivants :
 - . limiter la hauteur des constructions, vis-à-vis du tissu bâti environnant,

. définir une densité compatible avec les conditions actuelles de desserte en réseaux divers,
. limiter les flux de circulation sur les voies adjacentes et de desserte,
. permettre de répondre aux exigences en termes de diversité de l'habitat,
. limiter les flux des eaux pluviales des voiries vers le réseau existant (bassin d'orage)
. Vocation : zone commerciale ou artisanale, équipement collectif d'intérêt communal ou communautaire.

- Qu'il est nécessaire d'empêcher, pendant cette réflexion indispensable à la mise en œuvre de ces objectifs, la réalisation de travaux, constructions ou installations, qui seraient de nature à compromettre les choix de la municipalité ;
- d'instituer un périmètre de sursis à statuer sur lesdites zones.

Le périmètre sera reporté sur les documents graphiques du plan local d'urbanisme, en application de l'article R 123-13 du Code de l'Urbanisme,

La présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R.111-47 du Code l'Urbanisme, d'un affichage en mairie pendant un mois, et d'une mention dans un journal diffusé dans le département, elle sera exécutoire après accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

PLAN D'ACTIONS POUR RENDEMENT D'EAU POTABLE

Considérant que le rendement du réseau d'eau potable de notre commune était de **64,4 %** pour l'année 2014 et ne respectait pas l'objectif réglementaire de **67,1 %** fixé par décret, un plan d'actions doit donc être établi pour améliorer le rendement.

Ce plan d'actions réalisé par SUEZ est orienté sur les axes suivants :

- Les travaux sur le site des réservoirs les Grottes et surveillance des installations,
- L'amélioration de la connaissance du réseau,
- La mise en place de 5 comptages de sectorisation sur le réseau communal
- La mise en œuvre d'un outil de supervision de la performance des réseaux ⇒ Aquacalc
- Une analyse multi critères du réseau de la commune avec un programme de renouvellement des canalisations
- La réalisation d'une étude de réduction / modulation de pression – étude préalable de la modélisation hydraulique du réseau
- Un programme de renouvellement des branchements.

Une partie de ces actions ont été mises en œuvre, ce qui a permis en 2015, d'atteindre un rendement de réseau de **72,9 %**, seuil supérieur à l'objectif réglementaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a **VALIDE** le plan d'actions pour améliorer le rendement du réseau d'eau potable de la commune.

DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – EXERCICE 2017

Le Conseil Municipal, **DECIDE** à l'unanimité, de retenir les opérations suivantes au titre de la DETR :

⇒ **la construction d'un bâche réserve incendie au hameau du Plessis aux Chapt**
⇒ **Travaux d'aménagement et de mise aux normes PMR des bâtiments administratifs ou techniques ou cultuels**

et **ARRETE** les modalités de subvention de financement suivantes :

- Défense incendie Subvention DETR 80 %
- Mise aux normes PMR Mairie DETR 50 %
- Mise aux normes PMR Eglise DETR 50 %

FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de l'ensemble des dispositifs mis en place pour sécuriser les écoles, les collèges et les lycées, un fonds interministériel de prévention de la délinquance, comprenant un appel à projets : « Sécurisation des établissements scolaires » du département de Seine-et-Marne, a été mis en place pour des travaux de :

1. Sécurisation périmétrique des bâtiments : accès, vidéoprotection, portails, clôtures, portes...
2. Sécurisation volumétrique des bâtiments : alarme, mesures destinées à la protection des espaces de confinement...

Le Conseil Municipal, **DECIDE** à l'unanimité, la réalisation des opérations suivantes en sollicitant l'aide de l'Etat :

- ⇒ **Mise en place d'une vidéoprotection destinée à couvrir les entrées des établissements,**
- ⇒ **Mise en place d'une alarme spécifique d'alerte « attentat-intrusion » (sonorité différente de l'alarme incendie),**
- ⇒ **Pose de double portes battantes munies de serrures 3 points et de ferme-portes.**

ADHESION DE LA COMMUNE DE MORET-SUR-LOING ET ORVANNE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** l'adhésion de la commune de MORET-SUR-LOING ET ORVANNE au SDESM.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION DE 2EME CLASSE A TEMPS INCOMPLET (22 H/SEMAINE)

Le Conseil Municipal à l'unanimité **DECIDE** la création d'un emploi d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe, à temps non complet, à raison de 22 heures hebdomadaires en raison du

nombre d'enfants restant en NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) et la défection d'intervenants, et le remplacement partiel d'un agent en retraite,

ADHESION PRELEVEMENTS SEPA DANS LE CADRE DU PAIEMENT SECURISE EN LIGNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **EST FAVORABLE** à la mise en place des règlements par prélèvements du service de paiement en ligne des recettes régie cantine, garderie, étude et régie ALSH.

MODIFICATION DU PROGRAMME D' ACTIONS 2013

Rappel de la répartition du financement du programme du contrat CONT.A.C.T. compte tenu du coût des différents projets :

OPERATIONS	COUT	PARTICIPATION DU DEPARTEMENT
Réhabilitation/extension du restaurant scolaire	659 007.68	224 250.00
Aménagement de la Place des Jeux	324 604.35	129 841.74
Aménagement de la Place du Marché	340 131.75	94 408.26
TOTAL	1 323 743.78	448 500.00

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2 COMMUNE

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de porter au budget les crédits suivants :

⇒ En section d'investissement

- D 1641 Emprunts en euros	+ 2 350.00 €
- D 21318 Immobilisations autres bâtiments publics	+ 10 000.00 €
- D 2135 Installations, aménagements constructions	+ 5 000.00 €
- D 21532 Réseaux assainissement	+ 25 000.00 €
- D 2313 Constructions	- 42 350.00 €

DEPLACEMENT COMPTEURS DE LA PARCELLE AB n° 531 SUR LA PARCELLE n° 532

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la réception d'un courrier émanant du Département de Seine-et-Marne faisant suite à la cession du hangar sis 6 rue Radepont, section AB n° 532, appartenant au Département, au profit de la SCI SISTERS 2 et revenant sur la décision prise quant à l'accessibilité des compteurs.

En effet, Monsieur le Maire rappelle que les compteurs eau et électrique sont implantés sur la parcelle voisine section AB N°

531 (lavoir Porte de Melun) appartenant à la commune. A la demande du notaire, une servitude de réseau avait été accordée aux acquéreurs, à titre précaire, donnant l'autorisation de laisser en l'état les compteurs et donnant accès aux propriétaires ou locataires de la parcelle AB n° 532 et aux concessionnaires.

Le Conseil Municipal à l'unanimité revient sur sa décision et **AUTORISE** la réalisation de travaux permettant de déplacer les compteurs eau et électrique situés sur la parcelle section AB n° 531 sur la parcelle section AB n° 532, aux frais du Département ou des acquéreurs.

ADMISSION EN NON-VALEUR

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur de la somme de **320.10 €** représentant une somme irrécouvrable concernant des frais de cantine 2015 dont le redevable fait l'objet d'une ordonnance de surendettement avec décision d'effacement de dettes.

SUBVENTION AU COLLEGE DU MONTOIS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de verser une subvention de **200.00 €** au Collège du Montois pour le voyage en Italie de 41 élèves (dont 10 élèves de la commune, tous latinistes) du 25 au 30 mars 2017 dans le cadre d'un projet mettant notamment en pratique leurs connaissances sur les principaux sites archéologiques des civilisations grecque et romaine, et également de découvrir les traces et courants artistiques.

INFORMATIONS DIVERSES

Arrêtés de délégation du Maire

→ 17/10 : Avenant au contrat d'assurance de la commune portant réduction de 15 %.

Points sur les décisions de la Communauté de Communes

Monsieur le Maire précise qu'un résumé des points traités en assemblée de la Communauté de Communes sera établi pour un rendu lors des réunions du Conseil des communes.

Monsieur Grisetto évoque la perte des compétences eau et assainissement en 2020 au profit de la Communauté de Communes : il sera indispensable que le pilotage du groupe de réflexion soit assuré par les Syndicats des Eaux de Bray et du Bas Montois. A suivre également, le fait que les communes puissent continuer à fixer le prix de l'eau.

Borne de recharge pour véhicules électriques

Une borne de recharge pour véhicules électriques est accessible sur le parking de la salle polyvalente pour tous les habitants.



Comment utiliser la borne ?

Pour utiliser le service de charge, il suffit de s'enregistrer sur le site internet www.ecocharge77.fr. Un coût de 5 € est demandé à l'enregistrement pour obtenir le badge d'accès aux bornes. Ensuite Le service est prépayé à raison de 0.5 € par charge quels que soient le temps et la puissance utilisée.

Collecte des bouchons



N'hésitez pas à apporter vos bouchons au trait d'union du montois, 2 rue cottereau. Tous les bouchons en plastique sont récupérés.

Si vous voulez connaître les actions menées par l'association à qui nous donnons vos bouchons : <http://bouchon.espoir.free.fr>

A l'attention des propriétaires de chiens

Un peu d'esprit citoyen...

ou quelques petits gestes simples

pour le confort de tous !

Aidez-nous à maintenir la propreté de nos espaces publics en respectant quelques règles simples :

- tous les chiens, petits ou grands, gentils ou pas, doivent être tenus en laisse ;
- les déjections sont interdites sur tous les espaces publics. Des distributeurs de sacs plastiques vont être installés sur la Place des jeux, le Boulevard de l'Auxence, Boulevard d'Haussonville et la Butte Saint-Pierre.

Merci de respecter ces quelques usages.

ATTENTION AUX VOISINS

Par arrêté préfectoral, l'autorisation d'utiliser des matériels bruyants, est réglementée :

Les jours ouvrables de 7 h à 20 h.

Samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h 30.

Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

DERATISATION

Un service de dératisation est à votre disposition, le dernier Mercredi du mois
Renseignements au secrétariat de Mairie (01.64.60.21.80)



NOUVEAUX HORAIRES DECHETTERIE

<i>Lundi</i>	9h00-12h00	14h00-17h00
<i>Mardi</i>	FERME	
<i>Mercredi</i>	9h00-12h00	14h00-17h00
<i>Jeudi</i>	9h00-12h00	14h00-17h00
<i>Vendredi</i>	FERME	
<i>Samedi</i>	9h00-12h00	14h00-17h00
<i>Dimanche</i>	FERME	

JOURS DE COLLECTE



Ordures ménagères
les mardis

Tri sélectif
1 jeudi sur 2
Selon le calendrier



(Veuillez sortir vos bacs uniquement la veille au soir)



à vos agendas

Dimanche 26 février

Concert de l'école de musique
à 17 h à l'église de Donnemarie

Samedi 4 et dimanche 5 mars

Tournoi de jeux vidéo
A la salle polyvalente

Samedi 25 mars

Audition de l'Ecole de Musique
du Montois et de la Bassée
15 h salle des fêtes

Samedi 1er et dimanche 2 avril

Fête du printemps

Samedi 15 avril

Jeux de Pâques

Lundi 17 avril

Concours de pétanque
ouvert à tous

Samedi 22 avril

Carnaval des écoles

Dimanche 23 avril

Elections présidentielles 1er tour

Samedi 29 avril

Visite guidée de la commune
Sur réservation au 01 60 67 32 32

Mercredi 4 mai

Souvenir aux aviateurs anglais
A 19 h au monument aux anglais
Route de Mons

Dimanche 7 mai

Elections présidentielles 2^{ème} tour

Lundi 8 mai

Cérémonie souvenir
A 10 h 45 au monument aux morts
de Dontilly puis de Donnemarie

Samedi 13 mai

Scènes rurales
Marée basse

Vendredi 19 mai

Fête des voisins

Dimanche 21 mai

VTT, Randonnée Pédestre
Inscriptions en Mairie

Samedi 27 mai

Visite guidée de Donnemarie-
Dontilly
sur réservation au 01 60 67 32 32

Du 27 mai au 24 juin

Opération Couleur jardin
Visite guidée du jardin médiéval
le samedi de 14 h 30 à 18 h 30

Retrouvez nos manifestations sur le panneau lumineux Boulevard d'Haussonville
et sur le site de la Commune www.donnemarie-dontilly.fr

LE LIEN

Publication de la Mairie de Donnemarie-Dontilly
Directeur de la publication : le Maire
Impression : Saxoprint

